



Le Rocheton
Festival photo



Concours photo "Le Rush'ton"

Règlement

Article 1 : ORGANISATEUR

Le Festival Photo du Rocheton organise un concours photographique sur support numérique intitulé "Le Rush'ton", le 26 juin 2022.

Article 2 : PERSONNES CONCERNEES

Le Rush'ton est ouvert à toute personne physique âgée au moins de 8 ans (mineure munie d'une autorisation parentale ou accompagnée d'un adulte pour les moins de 16 ans), à l'exclusion des organisateurs et membres du jury et de leur famille (même nom et même adresse).

Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront enregistrées auprès du stand du Rocheton à l'entrée principale du Centre, rue de la Forêt, 77000 La Rochette, de 10h00 à 11h00, dimanche 26 juin 2022.

Les candidats se présenteront avec leur matériel (appareil photographique numérique et une carte mémoire vierge), et leur pièce d'identité.

Des fiches d'inscription (précisant les noms, prénoms, adresses, N° de téléphone, courriel) seront à compléter et à signer par les participants (ou par le parent d'un mineur) et mis à disposition au point de départ du Rush'ton.

Les inscriptions sont nominatives, le participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies prises durant la manifestation. Dans tous les cas, il sera considéré comme l'auteur des images.

Aucun droit d'inscription au Rush'ton n'est demandé (gratuit)

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant, ni utilisée en dehors du concours stricto sensu.

Article 4 : DEROULEMENT DU CONCOURS

Les participants auront à traiter un thème proposé dans le temps imparti. Une seule photographie sera présentée par les concurrents.

Les images doivent être prises en résolution et qualité maximum JPEG obligatoirement. Aucune carte ne sera acceptée en dehors des heures précisées ci-dessous. Toutes les photographies doivent être réalisées le dimanche 26 juin entre 11h00 et 15h00 avec un seul et unique appareil photographique numérique. Le participant peut prendre autant de clichés qu'il veut dans cette tranche horaire mais il devra obligatoirement préciser le numéro sélectionné lors de son retour.

La carte mémoire sera présentée pour lecture auprès des organisateurs à la fin du temps imparti, soit 15h00.

Les clichés devront obligatoirement avoir été pris dans le cadre du Rush'ton. Toute image suspectée d'avoir été prise antérieurement au concours donnera lieu à l'élimination du participant.

Il est strictement interdit de retoucher les photos en dehors des possibilités techniques offertes par l'appareil photo.

La participation au Rush'ton implique l'acceptation pur et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet du festival : <http://festivalphotorocheton, la rochette.fr>

Horaires du concours:

10h00 ouverture des inscriptions.

11h00 clôture des inscriptions, annonce du thème et lancement du concours.

15h00 remise de la photo sélectionnée par chacun des participants et fin du "Rush'ton".

18h00 annonce des résultats en présence des participants.

Article 5 : MATERIELS NECESSAIRES

Chaque candidat devra être équipé de son appareil photographique avec date et heure réglées correctement, d'une carte mémoire vide formatée et d'un lecteur de carte si le support n'est pas compatible SD/SDHC.

Les accessoires de prises de vue (flash, trépied, filtres) sont autorisés.

Le candidat doit avoir une adresse de courrier électronique valide (e-mail)

Article 6 : RESPONSABILITES

La responsabilité du Festival Photo du Rocheton ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours photos devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé.

De même, l'organisateur ne peut être tenu responsable d'un incident survenant à un candidat lors de ses prises de vue ou de ses déplacements.

Le candidat garantit, en outre, au Festival Photo du Rocheton que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et/ou des lieux privés photographiés.

Les organisateurs recommandent aux participants de solliciter auprès des personnes concernées leur autorisation de droit à l'image (documents remis au départ).

Le candidat fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée et/ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement. Le Festival Photo du Rocheton ne saurait en aucun cas être responsable des participants et de leurs actes.

Article 7 : JURY ET RESULTATS

Le jury sera composé de 3 à 5 personnes (partenaires, photographes professionnels et amateurs)

Aucune photographie soumise à leur jugement ne portera le nom de son auteur mais sera numérotée afin de préserver l'impartialité des membres du jury.

Le Jury ne privilégiera pas l'aspect technique de la photographie, afin de ne pas avantager les participants disposant de matériels plus performants.

Les clichés noir et blanc ou sépia sont acceptés et seront validés au même titre que les clichés couleur.

Les photographies seront jugées selon trois critères :

- 1 - respect du thème (le jury aura au préalable décidé en commun de son attente sur le thème proposé)
- 2 -l'originalité
- 3- l'esthétisme

Les résultats et les photographies gagnantes seront ensuite mis en ligne sur le site du Festival Photo du Rocheton à partir du 27 juin 2022.

Les participants non présents à l'annonce des résultats seront informés par mail dès le 27 juin 2022.

Le Jury déterminera un gagnant par catégorie d'âge (8-25 ans et 26 ans et plus).

Article 8 : REMISE DES PRIX

Pour cette deuxième édition, un tirage photo format 40X60 et un livre photo sera offert aux vainqueurs de chacune des 2 catégories (8-18 ans et 18 ans et plus).

Article 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PHOTOGRAPHES

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du Rush'ton, conformément au code de la propriété intellectuelle. Cependant il autorise le Festival Photo du Rocheton à utiliser ses photographies et ce, uniquement à des fins de promotion, sur quelque support que ce soit (publications, expositions, sites internet, DVD...) Les œuvres seront toujours utilisées par l'organisateur avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale : en aucun cas, il ne sera versé aux participants de droits d'auteur.

Article 10 : APPLICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est consultable sur le site du Festival Photo du Rocheton (<http://festivalphotorocheton.fr>).

La participation à ce Rush'ton implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du concours.